

N/REF : 9/04/2026 16H19 C:007006 I:19199
V/REF : EHE 55712 CA 17839
V/Email reçu le Jeudi 09/04/2026 à 16H19

PATRIARCA MAINTENANCE SERVICE

**33 AV DU DR GEORGES LEVY
PARC DU MOULIN A VENT - BAT 10
69200 VENISSIEUX**

IMMEUBLE : BABILOU ST HERBLAIN
7 IMPASSE AUGUSTIN FRESNEL
44800 ST HERBLAIN

Rennes, le

27 Avril 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 7 IMPASSE AUGUSTIN FRESNEL - CRECHE BABILOU

MOTIF : DÉMONTAGE ET ÉVACUATION DE MOBILIER

Donneur d'ordre : M. E HERNANDEZ

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 13/04
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
ANNULATION DE L'INTERVENTION
REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 13/04/26 à 14H21 M. E HERNANDEZ

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détrit (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	30,82		30,82
1,00	H.Ouvrier Qualifié le 13/04	1	72,01		72,01
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule 13/04	1	42,48		42,48
TOTAL H.T.					145,31
T.V.A. a 20,00%					29,06
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>174,37</u>

Valeur en votre reglement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.